



Siryae

Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau

Siège Social : Mairie de Béhoust - Place du Village - 78910 BÉHOUST

Tel : 01.34.94.67.71 – Fax : 01.34.87.29.66 - Mail : contact@siryae.fr

SIRET N° : 257 800 193 000 27

COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 8 décembre 2015

LISTE DE PRÉSENCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 8 DÉCEMBRE 2015 À 19h00

Date de convocation : 30 novembre 2015	Membres présents : 35
Nombre de délégués en exercice : 49	Nombre de pouvoirs : 2
	Nombre total de votes : 37

L'an deux mille quinze, le huit décembre à dix-neuf heures, le Comité du SIRYAE (syndicat mixte), légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux du Foyer Rural – 5 place du Village 78910 BÉHOUST.

Communes	Délégués	Présents	Absents
ANDELU	Bruno ECORCHEVELLE	X	
AUTEUIL-LE-ROI	Samuel BLONDEAU	X	
AUTOUILLET	Étienne BANCAL		X
BAZAINVILLE	Sylvain GOEFFIC	X	
BAZOUCHES-SUR-GUYONNE	Pierre BEHERAY	X	
BÉHOUST	Guy PELISSIER	X	
BEYNES	Gilles HOCQUET	X	
BOISSY-SANS-AVOIR	Patricia FOUCHER	X	
C.A. MAGNY-LES-HAMEAUX ÉLANCOURT	Bertrand HOUILLON		X
C.A. MAGNY-LES-HAMEAUX ÉLANCOURT	Martine LETOUBLON		X
FLEXANVILLE	Didier SAUSSAY	X	
GALLUIS	Caroline LOUART	X	
GAMBAIS	Marie-Thérèse BOBBIO	X	
GAMBAISEUIL	Roland BOSCHER		X
GARANCIÈRES	Christian LORINQUER	X	
GOUPILLIÈRES	Stéphane JEAN	X	
GROSROUVRE	Anne COMBE		X
LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Michel ROULAND	X	
LE MESNIL-SAINT-DENIS	Catherine LAPLAGNE	X	

LE PERRAY-EN-YVELINES	Charles VIETTE	X	
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	Jean-Jacques BILLOUÉ	X	
LES ESSARTS-LE-ROI	Philippe GAULTIER		X
LES MESNULS	Gérald BOHY		X
LÉVIS-ST-NOM	Thierry RAUX	X	
MARCQ	Laurent RUEL		X
MAREIL-LE-GUYON	Émilie COURTAIS	X	
MAREIL-SUR-MAULDRE	Max MANNÉ	X	
MAULETTE	Marie-France ROBERT	X	
MÉRÉ	Michel MERCIER	X	
MILLEMONT	Simone CARTIER	X	
MILON-LA-CHAPELLE	Pascal HAMON		X
MONTAINVILLE	Jean-Luc BOT		X
MONTFORT-L'AMAURY	Christine BOULANGER	X	
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Denise PLANCHON	X	
ORGERUS	Dominique ARTEL	X	
OSMOY	Jérôme DURAND	X	
PRUNAY-LE-TEMPLE	Alain COQUER		X
RICHEBOURG	Jean-François LEFEBVRE	X	
SAINT-FORGET	Jean-Luc JANNIN	X	
ST-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Jacques DELEPOULLE	X	
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	Olivier HÄNEL	X	
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Jean-Claude LAUVRAY-JONOT		X
SAINT-REMY-L'HONORE	Gérard BUISSON	X	
SAULX-MARCHAIS	Jacques CHAUMETTE	X	
TACOIGNIÈRES	Jean-Jacques MANSAT	X	
THOIRY	Alain PETIT		X
VICQ	Yann ROBERT	X	
VIEILLE-ÉGLISE-EN-YVELINES	Jacky BARBÉ	X	
VILLIERS-LE-MAHIEU	Frédéric GUINEPAIN		X

ONT DONNÉ POUVOIR :

- Monsieur Bertrand HOUILLON, représentant la commune de MAGNY-LES-HAMEAUX a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc JANNIN de la commune de SAINT-FORGET.

- Monsieur Pascal HAMON, représentant la commune de MILON-LA-CHAPELLE a donné pouvoir à Monsieur GUY PÉLISSIER de la commune de BÉHOUST.

Monsieur Didier SAUSSAY, représentant la Commune de FLEXANVILLE est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU COMITÉ SYNDICAL

La formule de procès-verbal avec relation in extenso des débats n'est pas exigée par la loi. On peut donc admettre que chaque séance du Comité fasse l'objet d'un compte rendu ou procès-verbal ne mentionnant que les rapports ou exposés des motifs, une analyse succincte des interventions ayant précédé le vote et le texte de la délibération votée.

Des délégués peuvent demander que leurs déclarations y soient reproduites mais, dans ce cas, les intéressés doivent remettre au secrétaire de séance, en fin de réunion, la version écrite de leurs propos.

ONT ÉTÉ ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ :

1 – Le compte rendu de la séance du 23 mars 2015

2 – Rapport annuel du délégataire relatif au service de l'eau potable du SIRYAE - Exercice 2014

3 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2014

Le rapport annuel du délégataire et le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable du SIRYAE pour l'exercice 2014 sont présentés aux membres du Comité.

Ces rapports doivent permettre à l'autorité délégante et aux usagers de connaître, de manière précise, les modalités financières de réalisation du contrat de délégation et de les apprécier en fonction de la qualité du service rendu, un exemplaire de chaque rapport sera transmis à chaque Maire des Communes du SIRYAE, pour information et affichage.

Le Comité décide d'adopter ces rapports qui seront adressés à chaque commune adhérente du SIRYAE.

4 – Rapport annuel sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine de l'ARS – Année 2014

Le Président présente au Comité Syndical le Rapport annuel sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine établi par l'ARS.

Ce rapport doit être présenté au Comité Syndical, il a été transmis par l'ARS aux communes de plus de 3 500 habitants pour publication dans leur recueil des actes administratifs.

Le Comité prend acte de ce rapport.

5 – Adhésion des communes de Boinvilliers et Rosay au SIRYAE - Modification du périmètre syndical

Vu la demande d'adhésion des communes de Boinvilliers et Rosay qui souhaitent transférer leur compétence eau potable au SIRYAE à compter du 1^{er} juillet 2016,

Considérant que le périmètre syndical peut être étendu, par arrêté du représentant de l'État, par l'adjonction de communes nouvelles, sous réserve de l'absence d'opposition de plus du tiers des organes délibérants des membres,

Considérant que cette modification est subordonnée à l'accord du Comité Syndical,

Le Comité Syndical décide :

- D'émettre un avis favorable sur la demande d'adhésion des communes de Boinvilliers et Rosay pour l'exercice de leur compétence eau potable au SIRYAE à effet du 1^{er} juillet 2016 portant modification du périmètre syndical.
- De consulter les communes adhérentes au SIRYAE sur l'adhésion des communes de Boinvilliers et Rosay à effet du 1^{er} juillet 2016.
- De déléguer au Président la conclusion de l'ensemble des documents contractuels qui seraient la suite ou la conséquence de l'adhésion de ces communes au Syndicat.

6 – Extension de la délégation des attributions du Comité Syndical au Président du SIRYAE en matière d'acquisition de terrains, installations et/ou forages d'eau potable

Considérant que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'assemblée sauf en matière budgétaire, statutaire, d'adhésion à un établissement public, de délégation de gestion de service public,

Considérant que le Président doit rendre compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant lors de chaque réunion de celui-ci,

Considérant la nécessité d'étendre la délégation du Président pour l'acquisition de terrains, installations et/ou forages d'eau potable en vue d'améliorer les ressources propres du Syndicat,

Le Comité Syndical décide :

- De déléguer au Président pour la durée de son mandat, ses attributions en matière d'acquisition de terrains, installations et/ou forages d'eau potable.

7 – Acquisition à titre onéreux des terrains des Bîmes situés sur la commune de Montainville parcelles B 265 et la commune de Mareil sur Mauldre parcelle B 635

Vu la mise en vente par la SAFER d'un fonds immobilier comprenant des terrains situés sur les différents périmètres de protection des Bîmes,

Vu le dossier de candidature n° XC 78 15 0199 01 dans lequel le Syndicat propose d'acquérir les terrains situés sur les périmètres de protection des Bîmes,

Vu les conclusions de la Commission d'attribution de la SAFER,

Considérant la volonté du Syndicat de préserver la ressource et de faire respecter les prescriptions de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique relatif aux forages des Bîmes,

Le Comité Syndical décide :

- D'acquérir le terrain sis Mareil sur Mauldre, La Chardonnière figurant au cadastre en section B - n°635 - d'une superficie de 73 ca et le terrain sis Montainville, La Côte du Moulin figurant au cadastre en section B - n°265 d'une superficie 6 a 30 ca aux conditions financières proposées par la SAFER à savoir 750 euros Hors Taxes (en attente de confirmation de la SAFER) pour les deux terrains auxquelles s'ajoutent tous les frais qui seront la suite ou la conséquence de ladite acquisition (géomètre, notaire, mémoire...).
- D'autoriser le Président à signer toutes pièces nécessaires quelles qu'en soient la nature visant à l'acquisition de ces terrains aux conditions précitées.

8 – Télétransmission des actes du Syndicat

Considérant la volonté du Syndicat de s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité de la Préfecture,

Considérant la volonté du Syndicat de télétransmettre l'ensemble de ses pièces comptables à la Trésorerie,

Le Comité Syndical décide :

- De procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité et des pièces comptables à la trésorerie.
- De donner son accord pour que le Président signe électroniquement les actes télétransmis.
- D'autoriser le Président à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de Versailles, représentant l'État à cet effet.
- D'autoriser le Président à signer le contrat de souscription entre le Syndicat et la société Berger Levrault pour le service d'échanges sécurisés BLES.
- De désigner Madame Sandrine VARGAS-PEREZ et Madame Carole AGIS en qualité de responsables de la télétransmission.
- D'autoriser le Président à accomplir toutes formalités qui seraient la suite ou la conséquence de la présente décision.

9 – Dépenses d'Investissement 2016 - Autorisation d'exécution des dépenses avant le vote du Budget Primitif 2016

Considérant que le Budget Primitif 2016 sera soumis à l'approbation du Comité Syndical au plus tard le 31 mars 2016. Afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services jusqu'à l'adoption du Budget, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget Primitif 2015,

Le Comité Syndical décide :

- D'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget Primitif 2015.

10 – Attribution du Marché à Procédure Adaptée pour les travaux de traitement de décarbonatation des eaux des usines de production d'eau potable des Bîmes et de Rosay

Le Président informe les membres du Comité de la décision n°2015-34 relative à l'attribution du marché de travaux pour la décarbonatation des eaux des usines de production d'eau potable des Bîmes et de Rosay au groupement d'entreprises STEREAU SAS - Fayolle et Fils ayant présenté la meilleure offre selon les critères exposés dans le Règlement de Consultation pour un montant de 4 291 685 euros HT intégrant le montant de l'option soit 5 150 022 euros TTC.

11 – Informations du Président

Le Président informe les membres du Comité de la décision n°2015-35 relative à la signature de l'avenant n°2 au Marché à Procédure Adaptée pour la maîtrise d'œuvre des travaux portant sur la mise en œuvre de filières de décarbonatation des eaux mises en distribution par le SIRYAE. Cet avenant fixe le montant du forfait définitif de rémunération de la société Naldéo, arrêté à l'issue des études d'avant-projet comme suit :

- tranche ferme à 22 000 € HT inchangée
- tranche conditionnelle n° 1 à 94 564 € HT au lieu de 83 500 € HT
- tranche conditionnelle n° 2 à 76 323 € HT au lieu de 66 000 € HT

Soit un total de 192 887 € HT au lieu de 171 500 € HT (avenant n°1) et 203 000 € HT (marché initial).

12 – Compte rendu des travaux en cours

PROGRAMME 2011	
Galluis – Forage	PICHETA - Lot 1 : démolition des ouvrages - travaux réalisés en octobre et réceptionnés en novembre 2015 SADE - Lot 2 : comblement du forage - travaux programmés au 1 ^{er} semestre 2016

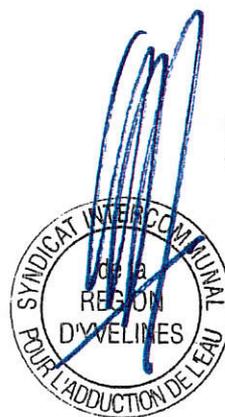
PROGRAMME 2013	
DUP - Mareil-sur-Mauldre Usine des Bîmes	Travaux de serrurerie : piquetage chez les particuliers en cours

PROGRAMME 2015	
Tacoignières Rue des Vignes	SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR - travaux terminés
Le-Mesnil-Saint-Denis Avenue Habert de Montmort	SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR - travaux terminés
Montfort-l'Amaury Route de château Gaillard	SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR - travaux terminés
Gambais Avenue de Neuville	SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR - travaux en cours
Mareil-sur-Mauldre Chemin des Roches	SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR - travaux programmés en janvier 2016

13 – Questions diverses

Néant

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.



Le Président
Guy PÉLISSIER

Il est précisé que chacune des délibérations peut être déférée à la censure du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.